



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2022

---

**Etaient présents** : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM Maritchu ERRAMOUSPE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gilles LARQUE, Jean-Baptiste MONLAU, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Pierre MOUREU Florence MESPLES DIT PEBOSCQ, et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mme Nathalie MALE, Mme Paula SANTOS et Mme Gaëlle PINSOLLE

Monsieur Christian LAMANE a été élu secrétaire de séance.

---

### **Vu le Maire pour convocation le 16 février 2022 et affichage des délibérations le 03 mars 2022**

---

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 00.

#### **Ordre du jour**

- Création de postes
- Zonage PLUI

---

#### **Création de trois postes d'agents polyvalents**

---

Le Conseil municipal décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, de trois emplois permanents à temps non-complet, d'agents polyvalents. Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement de fonctionnaire ou d'agent contractuel.

---

#### **Création d'un poste de cuisinier**

---

Le Conseil municipal décide la création, à compter du 22 août 2022, d'un emploi permanent à temps complet de cuisinier et que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel.

---

#### **Electrification du terrain de tennis**

---

Une demande de subvention est en cours, le Conseil attend le chiffrage définitif pour se prononcer. Mais au regard des projets en cours, cette opération ne pourra être réalisée en 2022.

---

#### **Zonage PLUI**

---

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un groupe de travail a rencontré le bureau d'études ARTELIA en charge de l'élaboration du PLUI.

Elle précise à l'assemblée les priorités quant au zonage des parcelles constructibles, qui sont :

- divisions parcellaires
- dents creuses
- 3,4 ha de surface constructible avec 15 logements à l'hectare, soit des parcelles de 600 m<sup>2</sup> en moyenne.

Elle ajoute que si la commune a besoin de se développer, il est nécessaire de conserver des parcelles à vocation économique. Le PADD prévoit une capacité économique, sur la totalité des 23 communes du PLUI OUEST, de 6 hectares.

**Questions diverses :**

Le repas des aînés sera organisé le 11 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 08 mars 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 3 mars 2022

Sceau de la mairie



Le Maire,

Isabelle PÉGUILHÉ